



Cahiers de documentation syndicale

Section académique de LIMOGES

N° 289 - JANVIER 2010

Mensuel

Directeur de publication
Janine VAUX

Prix : 0,50 €

Publié et imprimé par la
section académique du
SNES :

40, avenue Saint-Surin
87000 LIMOGES

☎ : 05-55-79-61-24

💻 : s3lim@snes.edu
www.limoges.snes.edu

ISSN : 0759.9951

CPPAP : 0413 S 07785

P1 : Les RDV de janvier
Édito

P2 : Budget
Loi mobilité

P3 : Conseil pédagogique
Évaluation

P4 : Lycées et métiers à la
sauce Chatel

JANVIER DANS L'ACTION POUR L'ÉDUCATION

CONTRE LES RÉFORMES CHATEL
POUR UNE AUTRE POLITIQUE

JEUDI 21
GRÈVE NATIONALE

Manifestations départementales
Horaires et lieux sur www.limoges.snes.edu
À ce jour appellent à la grève dans l'Éducation :
Les syndicats de la FSU (SNES – SNEP – SNUEP – SNUIPP – SNESup),
CGT, SUD, SE-UNSA, SGEN-CFDT

SAMEDI 30, PARIS
MANIFESTATION NATIONALE

Départs organisés depuis les trois départements
Inscriptions dans les établissements et au 05 55 79 61 24

C'est un bouleversement complet de l'ensemble du second degré et de l'architecture des formations qui se dessine au travers des réformes Chatel (lycée, gouvernance des EPLE).

Le second degré est à un tournant de son histoire et les enjeux sont considérables. Si nous laissons faire, si nous n'obtenons pas le retrait de l'essentiel des dispositions présentées au CSE de décembre, s'ensuivront nombre de scénarios catastrophes tant pour les enseignements, nos métiers que pour les élèves.

Le lycée comme le collège Chatel ne sont pas des espaces à la démocratie renforcée, soucieux du rôle de leurs agents, respectueux de leurs missions, favorisant la mise en mouvement de l'intelligence collective. Les choix de Chatel sur la gouvernance des EPLE ont pour modèle la gestion du secteur privé.

Le lycée Chatel ne s'inscrit nullement dans une perspective d'élévation générale des qualifications, d'amélioration et de développement du second degré. Le lycée Chatel aggrave les inégalités, les déséquilibres entre séries dont le potentiel est affaibli, prépare le démantèlement des enseignements technologiques. Ce faisant, il condamne une partie de la jeunesse à ne plus pouvoir accéder à la seconde générale et technologique. Il renvoie le collège au socle commun, au livret de compétences, à la multiplication des évaluations pour aboutir au tri des élèves en fin de troisième : les 50% susceptibles de poursuivre des études supérieures (niveau licence) et les autres. (suite page 2)

(suite de la page 1) Le lycée Chatel n'est pas celui de l'égalité des usagers. Le lycée Chatel est celui de la concurrence, celui d'un service public d'Education à deux vitesses, faisant le pendant au « libre choix » de l'établissement par les familles. Avec les réformes Chatel nous sommes bien devant des tentatives de transformation radicale de nos métiers et plus largement du service public d'Education.

Les soutiens du ministre, parfois inattendus, les chantres de l'autonomie, seraient bien avisés de méditer la cohérence de ce qu'avance Chatel pour l'Ecole avec les transformations en œuvre dans l'ensemble de la Fonction Publique au nom de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP). De la loi LRU à l'Université, à la réforme de la gouvernance des hôpitaux, partout la RGPP se caractérise par les mêmes lignes de force : pilotage local renforcé et corrélé à la restriction des moyens, non-respect des missions, individualisation de la gestion des personnels cassant les repères collectifs, subordonnant davantage l'agent à sa hiérarchie, jouant sur les rémunérations et les carrières.

L'urgence est au rejet de cette politique, dans son ensemble. Il serait illusoire de croire que l'architecture proposée par Chatel pour le second degré puisse se traduire autrement que par une diminution drastique des moyens et par un accroissement sans précédent de notre charge de travail. Le rapport de force créé par la mobilisation des personnels a récemment permis de faire reculer ce gouvernement et ses prédécesseurs : décrets Robien, rapport Pochard, réforme Darcos. Tous ces projets relevaient de la même logique que ceux présentés aujourd'hui par Chatel. Le rejet de la profession était unanime, il l'est toujours. Ne nous résignons pas. Mettons Chatel en échec, imposons une réforme du second degré qui porte de l'ambition pour les jeunes, pour nos métiers.

BUDGET / RENTRÉE 2010 = MOINS 94 POSTES DANS LES COLLÈGES ET LES LYCÉES DE L'ACADÉMIE

La question des suppressions d'emplois dans l'Education était au cœur de la grève FSU du 24 novembre. Elle prend aujourd'hui, avec la phase de préparation de la rentrée dans chaque académie, une tournure plus concrète.

Nous avons publié dans l'US notre estimation des incidences, académie par académie, des retraits d'emplois inscrits au Budget 2010 (de l'ordre d'une centaine de postes pour la nôtre). La rectrice entend procéder à un premier arbitrage de ce retrait lors de la consultation du CTPA sur la base de la :

- **suppression de 33 postes en collège**
(pour 80 élèves de plus),
- **suppression de 58 postes en lycée**
(pour 89 élèves de moins),
- **suppression de 3 postes en LP**
(pour 59 élèves de plus).

Les gisements d'emplois qui n'étaient pas directement mis devant élèves (décharges, détachements, remplacement ...) étant relativement épuisés à la suite des ponctions des années antérieures, c'est maintenant le cœur des moyens d'enseignements qui est visé et touché. Et c'est fait pour durer !

Pour un nombre global d'élèves scolarisés en collège ou lycées constant, 94 postes seront supprimés à la rentrée 2010 dans les établissements !!

La rectrice ne manquera pas de nous vanter les mérites du ministre à poursuivre la rénovation de la voie professionnelle, à engager la réforme des lycées. Elle ne manquera pas non plus de demander aux enseignants de travailler autrement, d'investir les conseils pédagogiques pour ficeler leurs projets et arbitrer sur la fonte des marges. Ne laissons pas faire !

LOI MOBILITÉ : DÉMOLITION DES STATUTS

Nous n'étions jusqu'alors exposés à la mobilité contrainte qu'à l'occasion de la suppression de notre poste (avec mesure de carte scolaire et réaffectation sur un poste de même nature).

Pour ceux qui n'ont vu, dans la loi de « mobilité pour les fonctionnaires » qu'une régression valant pour les autres et à laquelle échapperaient nos métiers, une récente note ministérielle vient à point nommé.

Le ministre a repéré un « surnombre » de 2 000 professeurs des écoles. Etonnant, non ? Les élèves du primaire auraient pu en tirer un profit immédiat : organisation de soutien scolaire, dédoublements de classes, remplacement ... Que

nenni. Dans une note, L.Chatel s'apprête, au nom de la loi mobilité, à mettre en œuvre **le détachement de 2 000 PE dans le corps des professeurs de lycée et collège !** Ils seraient affectés en collège, favorisant le retour de la bivalence, voire l'expérimentation de la polyvalence que nombre de voix appellent de leurs vœux. Inacceptable !

Si nous n'en sommes pas à la situation de « surnombre » de professeurs certifiés ou agrégés, l'étranglement de l'accès en 2^{de} générale et technologique corrélé au démantèlement des filières technologiques au bénéfice des formations professionnelles, pourrait nous y conduire très rapidement. Et **la loi mobilité mènerait alors nombre d'entre nous vers les lycées professionnels et vers la bivalence.**

CONSEIL PÉDAGOGIQUE : MACHINE DE GUERRE À L'INTERNE... NE PAS Y ALLER !

Assurément nous souffrons dans nos établissements de l'absence de lieux pour échanger sur nos pratiques, pour débattre des mises en commun qui s'imposent pour donner du sens à nos enseignements, pour inventer des pratiques pour lutter contre les difficultés scolaires... Que ceux qui s'imagineraient que le Conseil Pédagogique prévu dans le décret sur la modification des EPLE pourrait jouer ce rôle, soient immédiatement détrompés ! C'est un tout autre rôle que le Conseil pédagogique est appelé à jouer.

Désignation de ses membres ? Le fait du choix du **seul chef d'établissement** !

Présidence du Conseil pédagogique ? Le fait du **seul chef d'établissement** !

Ses compétences ? « Aider » le **chef d'établissement à piloter localement l'établissement dans le cadre d'une autonomie renforcée**. Faire des propositions pour répartir les moyens d'enseignement globalisés mis à la disposition des établissements. Choisir quelles seront les disciplines dédoublées – puisque qu'il est prévu que les dédoublements ne soient plus cadrés nationalement –, déterminer en conséquence le nombre de classes que chaque enseignant devra prendre en charge, arbitrer sur ses conditions de travail... Mettre en œuvre

l'accompagnement éducatif (en supprimant le dédoublement en math ou en français ?), organiser les stages de remédiation pendant les vacances (avec quels enseignants ?). Penser les modalités de l'évaluation, au niveau de l'établissement, des élèves comme des enseignants.

Quelle attitude adopter dans les établissements ?

Accepter d'y participer reviendrait à se mettre en situation de consentir à la mise en œuvre d'une politique que nous récusons globalement, de rentrer dans des logiques de mise en concurrence des établissements entre eux, mais aussi des disciplines, voire des collègues entre eux.

Dans l'immédiat, **l'urgence est de tout mettre en œuvre pour empêcher la mise en place du Conseil Pédagogique dans nos établissements. Parce que c'est une instance fondamentalement anti-démocratique qui renforce considérablement le pouvoir du chef d'établissement tout en réduisant celui du Conseil d'Administration. Parce que c'est aussi une machine de guerre perverse destinée à renvoyer au local la mise en œuvre de choix politiques néfastes pour le système éducatif, ses personnels et ses élèves.**

SI VOUS N'ÉTIEZ ÉVALUÉ(E) QUE PAR VOTRE SEUL CHEF D'ÉTABLISSEMENT, EN FONCTION DES RÉSULTATS DE VOS ÉLÈVES

Comment évaluer le travail des professeurs ? Qui est en mesure de le faire ?

Les réponses apportées à ces questions ont des conséquences majeures sur le devenir de nos métiers.

Si nous connaissons les imperfections du système actuel (inégalités liées à des rythmes différents d'inspections, manque d'harmonisation entre les disciplines...), nous sommes attachés au fait que ce qui est le cœur de notre métier, l'enseignement d'une discipline devant une classe, est pris en compte : la note pédagogique représente 60 % de notre note annuelle, elle est fixée suite à une inspection disciplinaire par un IPR ou un IG.

Mais il est prévu que les missions des IPR soient décentrées vers l'évaluation des établissements en vue de multiplier les audits pour évaluer leurs performances avec l'objectif de contractualiser les moyens sur la base de leurs résultats. Les inspections individuelles pourraient se limiter alors à trois rendez-vous de carrière. Le reste du temps, **l'évaluation des enseignants (y compris pédagogique donc !) serait confiée au seul chef d'établissement**. Plus que la pertinence scientifique et didactique de l'enseignement, c'est la capacité à endosser les « bonnes pratiques » définies par d'autres qui serait évaluée. Le rapport du député Le Mener, dans la lignée du rapport Pochard, propose de nous évaluer sur la base des performances de nos élèves et de notre établissement.

Pour avoir la certitude que le lien entre évaluation et enseignement disciplinaire soit rompu, les statuts des IPR seront modifiés pour placer leur carrière et leurs rémunérations sous le pouvoir du Recteur et non plus de l'inspection générale. Leur recrutement par concours sera minoré au profit d'un recrutement par liste d'aptitude et la mise en place d'un « concours sur titre » pour lequel une licence et huit années d'expérience professionnelle (pas forcément en tant qu'enseignant ni même en tant que fonctionnaire) suffiront.

La conséquence d'une telle évolution serait aussi de faire disparaître la double évaluation actuelle (pédagogique et administrative) et de **renforcer considérablement le pouvoir de notre supérieur hiérarchique direct –le chef d'établissement– sur l'ensemble de notre carrière, avancement et rémunération notamment.**

On mesure bien que ce qui se joue au travers de la question de l'évaluation touche le cœur même de notre métier : métier de concepteurs, acteurs responsables de nos pratiques pédagogiques au service de notre ambition pour tous nos élèves, ou métier d'exécutants encadrés, mis sous tutelle et mis en demeure d'obéir à des injonctions institutionnelles ?

Seule la mobilisation résolue de l'ensemble de la profession permettra de mettre en échec de telles orientations !

Même si l'habillage est habile, de manière à faire passer la pilule le moins douloureusement possible, le projet de réforme Chatel est particulièrement clair : **le ministre souhaite que le lycée n'accueille plus tous les élèves qu'il reçoit aujourd'hui**. Il estime qu'assurer la réussite de tous est un coût excessif pour le pays : ceux pour lesquels la voie technologique peut représenter la chance d'une poursuite d'études, ceux qui ont besoin d'un accompagnement et d'un soutien scolaire de qualité pour pouvoir réussir seront donc laissés de côté.

En pratique, que nous propose Châtel ?

Tout d'abord, comme s'il était plus évident d'apprendre davantage avec moins d'heures d'enseignement, il réduit le nombre d'heures de cours.

Que ceux qui voudraient croire que c'est par souci de permettre aux élèves les plus fragiles de réussir un parcours satisfaisant au lycée soient rapidement détrompés : non seulement le ministre envisage la nouvelle classe de Seconde avec des horaires d'enseignements d'exploration insuffisants (réduits de moitié, à 1h30 par semaine), ne favorisant aucunement la découverte des nouvelles disciplines (notamment la voie technologique et ses démarches spécifiques). De même, **l'accompagnement personnalisé proposé est un véritable fourre-tout** : il n'est pas construit comme une remédiation disciplinaire (sinon, pourquoi avoir fait disparaître les heures d'aide individualisée en mathématiques et en français ?) et **il peut**

s'effectuer en classe entière... à moins de piocher sur la dotation horaire allouée aux dédoublements et de dégrader les conditions d'études de tous les élèves.

Par ailleurs, s'il s'agissait d'avoir de l'ambition pour aider tous les élèves, la question des « passerelles » entre séries ne serait pas agitée comme une simple carotte pour faire accepter la réforme aux parents d'élèves et à leurs enfants : des moyens budgétaires spécifiques, une mise en œuvre sérieuse seraient proposés. Dans le même temps, **le «rééquilibrage» des séries s'opère à l'encontre du bon sens : série L sans mathématiques obligatoires, série S moins scientifique, série ES lésée par une forte diminution des enseignements économiques et sociaux.** Toute réflexion est absente sur les pratiques et les programmes, la difficulté scolaire et les solutions pour la résoudre. Et le projet Châtel aggrave les difficultés liées aux effectifs lourds : tronc commun en première, insuffisance et volatilité de la dotation globalisée destinée aux groupes à effectifs réduits.

Que déduire de tout cela ? C'est un projet qui dénature les enseignements, n'offre pas les conditions d'exercice adaptées pour aider les élèves en difficultés, fragilise les voies technologiques, qui permettent pourtant à des élèves de s'engager dans une poursuite d'études... mais il préfère les voir disparaître, afin de nourrir les bacs professionnels, à l'issue de la classe de troisième. Pour le dire en deux mots : ce projet contribue au tri social et renonce à toute ambition de démocratisation

LE MÉTIER À LA SAUCE CHATEL

Classes toujours plus chargées, rendant presque impossible la gestion de l'hétérogénéité et ne permettant pas de traiter efficacement la question de l'échec scolaire, empilement de nouvelles tâches (non rémunérées : heure de vie de classe, orientation...), réunions toujours plus nombreuses, toujours en dehors du temps de travail. Notre charge de travail ne cesse de s'alourdir, les conditions d'études de nos élèves ne cessent de se dégrader. Tout cela est la conséquence directe des dizaines de milliers de suppressions de postes subies depuis 2003. Nos professions n'en peuvent plus.

Les réformes Chatel de la gouvernance des établissements et du lycée, non seulement ne règlent aucune de ces difficultés, mais prétendent les amplifier.

Ainsi dans l'esprit de Chatel, un enseignant accompagnateur-orienteur (en heures supplémentaires ?), soutient (dans sa discipline ?), passe des heures à remplir des livrets de compétences (qui serviront à évaluer son travail et permettront l'orientation des élèves les plus faibles vers la formation professionnelle), se réunit pour monter des projets afin de grappiller des heures (contre les autres établissements), se réunit pour se partager les miettes permettant des dédoublements (contre ses collègues), se réunit pour constituer les groupes de compétences (après

avoir évalué longuement les élèves). Quand enseigne-t-il ? Pour quels résultats ? Avec quelles perspectives ? Sauver sa peau ? Le prix à payer : toujours plus de classes et de tâches dévolues aux enseignants, toujours moins d'heures d'enseignement pour les élèves, disparition progressive des garanties valant sur nos services et nos conditions d'exercice.

Mais il faut voir plus loin. **Nos obligations de service et nos salaires, seront peu à peu renvoyés au niveau local**, indexés sur l'adhésion au projet, aux contrats, qui fixeront des objectifs et des moyens. **La porte sera alors ouverte à la multiplication des postes à profils, voir au recrutement local. La rémunération, le déroulement de carrière seraient alors déconnectés de l'appartenance à un corps, dépendants de l'emploi occupé, et différents pour les personnels en fonction des missions qu'ils accepteraient en dehors de l'enseignement proprement dit.** La part du « mérite » étant confiée dans cette configuration aux hiérarchies locales.

C'est bien l'ensemble des droits et garanties de la Fonction Publique de carrière et le cœur même de nos métiers qui sont visés par les logiques des réformes Chatel. Et c'est bien contre cela qu'il faut se battre.